



2. Le règlement CFD

11 mars 2016

Déjà connu de la plupart, mais :

- Evolution des règles l'année dernière
- Spécificités des vols de groupes



Qui peut participer ?

- Titulaire du brevet de pilote
- Licence sportive volant FFVL
- Trace GPS
- Déclaration en ligne

11 mars 2016

Titulaire du brevet de pilote

- Ouverte à tout pilote titulaire du brevet de pilote

Licence sportive volant FFVL

- Et d'une licence sportive volant à la FFVL pour la période concernée

Trace GPS

- Trace GPS théoriquement optionnelle ... mais nécessaire pour les vols de 50 km et plus ou dans des zones avec espaces aériens

Déclaration en ligne

- Déclaration des vols par Internet



Définition d'un vol CFD

- Du déco à l'atterro ... sans pause !
- Plus de 15 km
- Hors compétition
- Une balise en territoire français
- Entre le 01/09/N-1 au 30/08/N

11 mars 2016

Du déco à l'atterro ... sans pause !

- Pas de pause autorisée !

Plus de 15 km

- 15 km minimum (autres vols peuvent être déclarés mais pas pris en compte)

Hors compétition

- Hors compétition figurant au calendrier officiel

Une balise en territoire français

- Au moins une balise sur le territoire national français

Entre le 01/09/N-1 au 30/08/N

- Déclaration au plus tard le 31/08



Types de vol

- Calcul automatique à partir de la trace
- Balise départ, arrivée, points de contournement
- Distance libre, triangle plat, triangle FAI
- Règles de bouclage

11 mars 2016

Calcul automatique à partir de la trace

- Système en ligne recherche automatique la meilleure option

Balise départ, arrivée, points de contournement

- Débute par une balise de départ – BD (pas forcément le décollage)
- Termine par une balise d'arrivée – BA (pas forcément l'atterrissage : exemple circuit fermé ... on peut continuer le vol ou chercher un atterrissage sûr / exemple : vol de groupe : BA commun + posé 20 km après)
- Des points de contournement

•

Distance libre, triangle plat, triangle FAI

3 types de vol :

- Distance libre : pas de bouclage du vol
- Triangle plat : un AR est aussi un triangle plat
- Triangle FAI : triangle « équilibré »

•

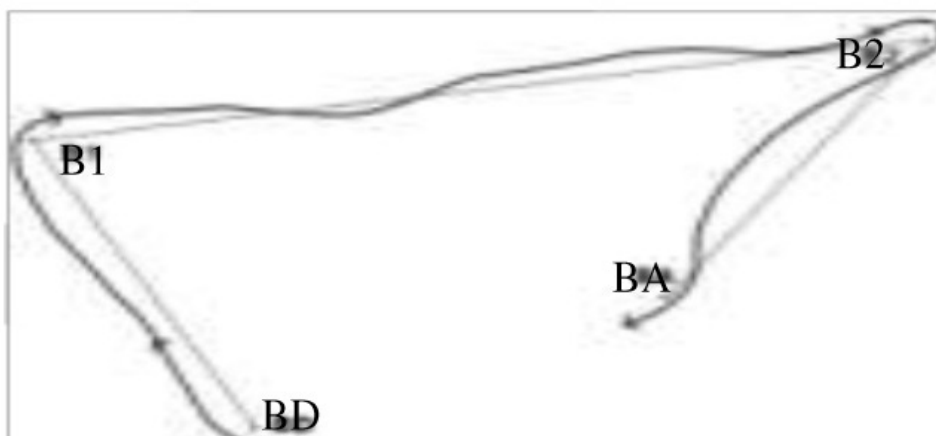
Règles de bouclage

- Ancienne règle : distance BD-BA \leq 3 km
- Distance BD-BA $<$ 5% du parcours total
- Si distance BD-BA comprise entre 3 et 5 km, la distance BD-BA pas comptée dans le parcours
- Nouvelle règle a de l'intérêt pour les vols $>$ 60 km !
- Exemple : *sur un circuit de 100km, si un pilote se pose entre 5 et 3km du point de*

départ de ce circuit (BD), il lui sera comptabilisé un parcours bouclé de 95 à 97km, mais s'il se pose à moins de 3km, le parcours sera comptabilisé à 100km.



Distance libre



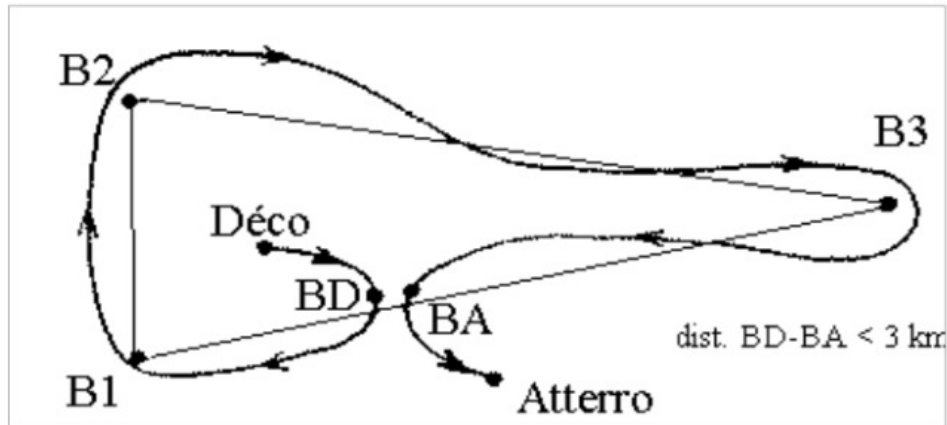
Distance = BD-B1-B2-BA

1 km= 1 point

11 mars 2016



Triangle plat



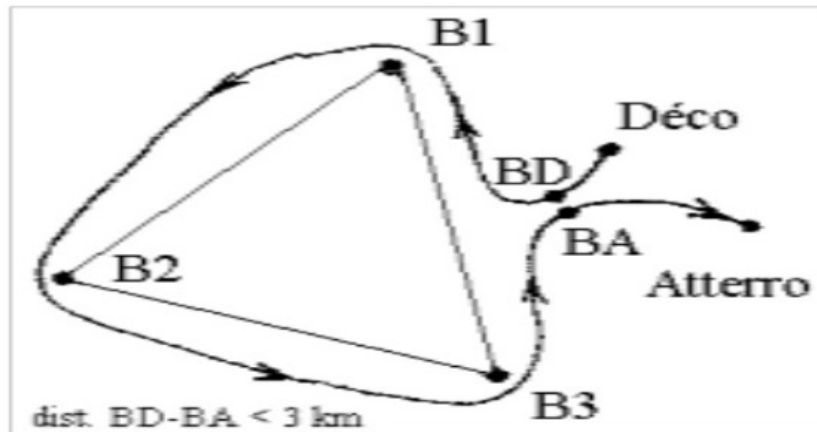
Distance = B1-B2-B3

Coefficient 1,2

11 mars 2016



Triangle FAI



Distance = B1-B2-B3

Coefficient 1,4

Chaque coté 28% mini du périmètre

11 mars 2016



Règles à respecter

- Survol ou contournement des balises
- Trace GPS : 1 pt/mn, 5 mn d'arrêt max
- Respect des règles de vol à vue
- Respect des espaces aériens / parcs naturels

11 mars 2016

Survol ou contournement des balises

- Les balises doivent être survolées ou contournées

Trace GPS : 1 pt/mn, 5 mn d'arrêt max

- Trace GPS : 1 point / minute minimum / 5 mn de trou max de la trace, une seule fois dans le vol

Respect des règles de vol à vue (VFR)

- Classe E : distance aux nuages (**1500 m** horizontalement ET **300 m** verticalement) , visibilité de 5 km sous les 3000m, 8 km au-dessus
- Classe F et G , sous les 900m AMSL ou 300m/sol : En **dehors des nuages** et en **vue du sol**, visibilité de 1,5 km
- Distances aux villes : 300 m au-dessus de tout rassemblement de personnes (ville, village, manifestation) dans un rayon de 600m autour de l'aéronef, 150 m au-dessus des obstacles (éoliennes, ...)

Responsabilités et obligations du Commandant de bord : (résumé des Règles de l'Air SERA)

- *Il assume l'entière responsabilité du vol, de la conduite de son PUL et de l'application des règles de l'air, qu'il tienne ou non les commandes. Il ne pourra déroger à ces règles que s'il le juge absolument nécessaire pour des motifs de sécurité.*

- *Avant d'entreprendre un vol, il doit s'assurer du bon fonctionnement de son appareil et de son équipement (visite prévol notamment) et connaître tous les renseignements disponibles qui seraient utiles au vol (conditions d'utilisation des sites de décollage et d'atterrissage, information aéronautique météorologique, etc ...)*
- *Pas de négligence ou d'imprudence dans la conduite d'aéronefs*
- *Pas d'usage de boissons alcoolisées, de narcotiques ou de stupéfiants*
- *Pas de fatigue excessive avant d'entreprendre un vol.*

La responsabilité de chaque pilote de PUL est donc pleine et entière, notamment au niveau de la recherche et de la connaissance de l'information aéronautique nécessaire à chaque vol : espaces aériens où il évolue, activités signalées par NOTAM ou SUP AIP ...

Le non-respect de la réglementation aérienne est un délit pénal qui peut être sanctionné par de lourdes amendes et des peines d'emprisonnement.

Respect des espaces aériens / parcs naturel

- Non respect => invalidité du vol



Vols en équipe

- 2 pilotes au moins d'un même club
- Décollage du même site
- Dans un délai d'une heure
- Même type de parcours
- Mêmes balises pour tous

11 mars 2016

Equipe = au moins deux pilotes d'un même club et au plus l'effectif complet du club

Décollage du même site

Espacement max d'une heure entre le premier et le dernier

Même type de parcours pour toute l'équipe

Mêmes balises pour tous, avec une tolérance de 200m

• Parcours retenu = celui du pilote ayant fait la distance la plus courte sur le parcours commun, avec les mêmes balises

• Même balise en distance libre = balise contournée

•

• *Par exemple un vol d'équipe en distance libre avec un pilote qui pose après 70km, un autre après 90km et un 3ème après 100km, sur un parcours commun avec les mêmes balises, la déclaration peut être faite de plusieurs manières :*

• *Soit un vol de groupe à 3 pilotes de 70km*

• *Soit un vol de groupe à 2 pilotes de 90km et une déclaration individuelle de 70 km*

• *Soit 3 déclarations individuelles et pas de déclaration de groupe.*

• *Seul compte pour le calcul des points les déclarations de groupes (le vol ne peut pas être déclaré en double). Ce calcul des points s'effectue en multipliant la valeur du vol par le nombre de pilotes qui l'ont effectivement parcouru.*

- *Exemple: 3 pilotes font une distance de 70 km, total = $70 \times 3 = 210$ pts*
- *5 pilotes font un triangle de 25 km = $25 \times 5 \times \text{coefficient } 1,2 = 150$ pts*



Les classements

- Individuels : 3 meilleurs vols
- Différents classements individuels
- Club : 10 meilleurs pilotes du club
- Équipe de club : 10 meilleurs vols du club

11 mars 2016

Individuels

- 3 meilleurs vols validés avec une trace GPS

Différents types de classement individuels

- Général
- Féminin
- Espoir (moins de 26 ans)
- Vétéran (plus de 50 ans)
- Biplace

Classement club

- Obtenu en additionnant les scores des 10 meilleurs pilotes de chaque club

Équipe de club

- Obtenu en additionnant les 10 meilleurs vols d'équipe de chaque club – en nombre de point globalement
- Pilotes doivent être licenciés ou adhérents au même club et voler en parapente (solo ou biplace)



Les « multi-cartes »

- Possibilité de choix du club
- Chaque vol compté une seule fois
- Déclarations pour différents club sur une saison
- Vol déclaré pour un club compte pour le club
- Impossibilité de modifier le club après coup

11 mars 2016

Pour les pilotes adhérents à plusieurs clubs.

Possibilité de choix du club

•Un pilote peut déclarer pendant toute la saison pour le club dans lequel il est licencié, ou dans un club où il est adhérent (choix du club au moment de la déclaration ... à conditions qu'il ait été déclaré avant la date du vol !)

Chaque vol compté une seule fois

•Que 3 vols maxi par pilote => un vol ne peut être déclaré d'une fois et ne compte que pour un club

Déclarations pour différents club sur une saison

•Différents vols peuvent être déclarés pour différents clubs en cours de saison

Vol déclaré pour un club compte pour le club

•Vol déclaré pour le club compte uniquement pour le club pour lequel il a été déclaré (classement club et classement par équipe)

Impossibilité de modifier le club après coup

•Déclaration définitive : pas question de demander la modification après coup



Déclarer un vol

- Avoir un compte sur le site CFD
- Trace GPS + type de voile
- Déclaration dans les 16 jours
- Apport de complément dans les 16 jours
- Infos espaces aériens

11 mars 2016

Avoir un compte sur site CFD

Théoriquement lié au compte FFVL

Trace GPS + Type de voile

Seules informations nécessaires

ATTENTION, la trace doit intégrer l'altitude GPS

Déclaration dans les 16 jours

Ou au plus tard le 31/08 pour les vols faits en fin de saison

Apport de complément dans les 16 jours

Au cours de la validation, le pilote doit répondre sous 16 jours (8 jours en fin de saison) aux

demandes de renseignements complémentaires

Infos espaces aériens

- Au pilote de donner spontanément au moment de la déclaration
- Zones aériennes traversées ou évitées : respect, zones inactives, autorisation obtenues
- Respect du survol des réserves naturelles
- Exemple : traversée de Grenoble ou balise à la Bastille par rapport à la ZIT de Grenoble, décollage de la Séranne qui est en bordure de la TMA de Montpellier, tout autre TMA



Déclarer un vol en équipe

- Un déclarant unique
- Pas de (p)re-déclaration en individuel
- Liste des participants au vol
- Traces + types de voile de tous les pilotes
- Recherche manuelle des balises
- Définition manuelle des balises

11 mars 2016

Un déclarant unique

- Les membres de l'équipe doivent décider entre eux de la personne qui fera la déclaration pour le groupe

Pas de re-déclaration en individuel

- Ni de dépôt de la trace pour évaluation de la distance !
- Une trace déposée ne peut plus être déposée !
- Des applications gratuites permettent de calculer le vol sans avoir à le déclarer à la CFD (<http://logfly.org/>)

Liste des participants au vol

- Nécessite un pointage au jour le jour

Traces + types de voile de tous les pilotes

- Toutes les traces sont nécessaires (identification des balises de contournement, validation CFD)
- Nécessite de disposer de la voile utilisée par chaque pilote !

Recherche manuelle des balises

- Pour recherche du meilleur parcours avec les balises contournées par tous
- Fait manuellement sous CompeGPS (l'outil CFD ne montre pas toutes les traces ensemble avant validation)

Définition manuelle des balises

- Dans l'outil CFD